--COPIE DE : TARIFS DES FORMALITÉS EN MATIÈRE DE SÛRETÉS MOBILIÈRES

Inscription de privilèges et nantissements

(janvier 2024)

- Privilèges de vendeur de fonds de commerce
- Nantissements de fonds de commerce (conventionnel - mesure conservatoire)
- Nantissements de fonds agricole ou d'un fonds artisanal
- Nantissement judiciaire
- Nantissements de parts sociales (conventionnel)

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 20800€ et 41600€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance comprise entre 20800€ et 41600€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 41600€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 41600€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Nantissement de parts sociales (judiciaires): dépôt d'acte en annexe du registre du commere et des sociétés: Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
- Gages sans dépossession

Pour une créance inférieure à 7800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 7800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Pour une créance inférieure à 20800€ : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 20800€ : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Privilèges du Trésor en matière fiscale

Pour une première inscription : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Nantissements de fonds de commerce (substitution)

La formalité est gratuite. Il n'est dû aucun émolument pour les inscriptions provisoires et définitives

- Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal en application des articles L. 626-14 et L. 642-10 du code de commerce y compris la radiation

Sans frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Avec frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Crédit bail en matière mobilière
- Contrat de location

Sans frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Avec frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Contrat de vente avec clause de réserve de propriété

Sans frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Avec frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Déclaration de créance en cas d'apport de fonds de commerce

Avec frais postaux: 4.72€

- Warrant agricoles

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Publicité des prôtets et des certificats de non paiement des chèques postaux

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Immatriculation des bateaux de rivières

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Hypothèques maritimes:

Pour une créance inférieure à 100 000€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance inférieure à 100 000€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 100 000€ et 10 000 000€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 100 000€ et 10 000 000€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 10 000 000€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 10 000 000€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Saisie de navires

Pour une créance inférieure à 100 000€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance inférieure à 100 000€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 100 000€ et 10 000 000€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 100 000€ et 10 000 000€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 10 000 000€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 10 000 000€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Renouvellement

- Privilèges de vendeur de vendeur de fonds de commerce
- Nantissements de fonds de commerce (conventionnel - mesure conservatoire)
- Nantissements de fonds agricole ou d'un fonds artisanal
- Nantissement judiciaire
- Nantissements de l’outillage et du matériel d’équipement
- Inscription de gage des stocks
- Nantissements de parts sociales (conventionnel)

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance surpérieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Gage sans dépossession

Pour une créance inférieure à 7800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 7800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Privilège du trésor en matière fiscale

Tarif du renouvellement (sans frais postaux): 2.56€

- Warrants agricoles

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Radiation totale d'inscription de privilèges et nantissements

- Privilèges de vendeur de fonds de commerce
- Nantissements de fonds de commerce (conventionnel - mesure conservatoire)
- Nantissements de fonds agricole ou d'un fonds artisanal
- Nantissement judiciaire
- Nantissements de l’outillage et du matériel d’équipement
- Gage des stocks
- Nantissements de parts sociales (conventionnel)

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 20800€ et 41600€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance comprise entre 20800€ et 41600€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 41600€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 41600€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Gages sans dépossession

Pour une créance inférieure à 7800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 7800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance comprise entre 7800€ et 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux) : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Privilèges du Trésor en matière fiscale

Sans frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Avec frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Crédit bail en matière mobilière
- Contrat de location

Sans frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Avec frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Contrat de vente avec clause de réserve de propriété

Sans frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe
Avec frais postaux : Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Warrants agricoles

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Hypothèques maritimes et saisies de navires:

Pour une créance inférieure à 100 000€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance inférieure à 100 000€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 100 000€ et 10 000 000€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance comprise entre 100 000€ et 10 000 000€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 10 000 000€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 10 000 000€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

- Mesures d'inaliénabilité décidées par le Tribunal en application des articles L.626-14 et L.642-10 du code de commerce y compris la radiation

La formalité est gratuite (comprise dans l'inscription)

- Publicité des prôtets et des certificats de non paiement des chèques postaux

Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (sans frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe

Pour une créance supérieure à 20800€ (avec frais postaux):Tarif non paramétré, veuillez contacter le greffe